

Message d'intérêt public

Rappel printanier concernant la rage

Date de début : 10 mai 2024

Date de fin : 31 mai 2024

À l'échelle du Nunavut

75 s

Avec l'arrivée de la saison printanière, les chances de rencontrer des animaux sauvages dans la nature augmentent. Le ministère de la Santé vous rappelle donc qu'il faut demeurer à l'affût de tout risque d'exposition à la rage.

La rage est un virus mortel, mais évitable, qui peut toucher les animaux et les humains. Ce virus est présent chez de nombreux animaux à sang chaud, notamment des renards, des loups et des chiens. Il se transmet lorsque l'animal infecté mord, égratigne, ou lèche une plaie ouverte.

Vous devez faire preuve de prudence en tout temps lorsque vous êtes en contact avec des animaux sauvages considérés à haut risque pour la rage. Il est possible de contracter cette maladie par une éraflure à la peau, ou par les muqueuses des yeux, du nez ou de la bouche. En raison du danger que représente l'infection à la rage, la prudence est de rigueur lors de la manipulation ou de l'écorchage d'animaux.

En cas de morsure ou de griffure par un animal, rendez-vous à votre centre de santé ou à l'hôpital et signalez l'incident immédiatement. Un traitement doit être entrepris rapidement après l'exposition, car une infection à la rage est presque toujours mortelle.

Enrayer la rage exige un effort collectif :

- Éviter les animaux errants;
- Surveiller les enfants quand des animaux sont à proximité;
- Tenir à jour la vaccination des animaux de compagnie;
- Garder ses animaux en laisse ou attachés lorsqu'à l'extérieur;

Si vous pensez avoir vu un animal atteint de la rage, communiquez avec votre bureau local de protection de la faune. Si votre chien se fait mordre par un autre animal,

